

## **Motion déposée par les représentant·es des personnels :**

### **Menaces sur la pluridisciplinarité ! 0,77 n'est pas égal à 1 !**

Par cette motion, les représentant·es des personnels alertent les administrateurs de l'EPL en général et les représentant·es des élèves, étudiant·es et apprenti·es et des parents d'élèves en particulier à propos de la situation des enseignements pluridisciplinaires notamment pour la rentrée de septembre 2024.

La pluridisciplinarité est un enseignement spécifique à l'enseignement agricole public depuis 1984. Il permet d'aborder des sujets sous plusieurs angles complémentaires de plusieurs disciplines. C'est un enseignement qui permet donc d'aborder la complexité et qui est exigeant, pour les enseignant·es en terme notamment de préparation, de concertation préalables.

Par une manipulation technique des fiches de service des enseignant·es, le ministère entend réduire drastiquement la comptabilisation de certains cours dispensés (Pluridisciplinarité mais aussi EIE en voie professionnelle par exemple – 23 % des lycées concernés dès cette année scolaire). Les enseignant·es feront cours mais le temps décompté ne sera pas le temps effectivement réalisé !

Si cette année, cette mesure n'a pas été appliquée dans notre établissement, ni en Pays de la Loire malgré une consigne nationale, ce sera le cas pour les Baccalauréats Professionnels au sein de notre EPL

A titre d'exemple, un·e enseignant·e qui assure 28 heures de pluridisciplinarité dans une classe de première professionnelle, se voit décompter une heure hebdomadaire dans sa fiche de service. L'enseignant·e est donc rémunéré·e à hauteur de cette heure, comme cela est la norme pour toutes les heures de cours

Or avec le nouveau mode de calcul prescrit par la DGER, pour un même volume annuel d'heures de pluridisciplinarité, l'enseignant·e ne se verra plus rémunéré·e qu'à hauteur de 77 % !

Cette décision, outre le fait qu'il s'agit d'instituer une forme de bénévolat (avec des heures arbitrairement moins bien rémunérées) ou un surcroît de travail en étant payé pareil (avec une classe de plus à prendre en charge pour atteindre la durée de service de référence), aura **des conséquences catastrophiques pour les élèves**. Qui peut sérieusement penser que les enseignant·es accepteront de travailler bénévolement ? Certain·es enseignant·es vont être amené·es à se détourner des classes impactées pour ne pas voir leur service réduit et perdre en rémunération. D'autres assureront le temps de service réel respectant la réglementation en vigueur et pour lequel ils ou elles sont effectivement payé·es : cela conduira pour les élèves à une réduction de 23% du temps d'enseignement !

Par cette motion, les représentant·es du personnel du conseil d'administration de l'EPL du Mans réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2023 dénoncent cette manipulation du temps de service des enseignant·es qui va entraîner inévitablement une dégradation de la qualité de l'enseignement et pénalisera plus encore les jeunes en difficulté.

**Le Conseil d'administration adopte la motion : 17 Pour, 1 Abstention.**